

## Rôle de la déchèterie

Cet équipement collectif est destiné à récupérer les déchets occasionnels qui ne peuvent pas être collectés par les camions bennes du service ordures ménagères.

La déchèterie permet entre autres de :

- faciliter l'évacuation des déchets encombrants,
- augmenter le recyclage et la valorisation des déchets,
- économiser les matières premières
- limiter la pollution en récupérant les déchets ménagers spéciaux.

## Conditions d'accès

La déchèterie du Montet est accessible à l'ensemble des redevables de la Communauté de communes.

L'accès est gratuit pour les ménages et leur dépôt est limité à 5m<sup>3</sup> par mois. Les professionnels peuvent également y accéder sous conditions (cf guide spécifique).

Les véhicules dépassant 3,5 tonnes de PTAC ne sont pas autorisés.

Les nouveaux habitants devront se munir d'un justificatif de domicile lors de leur première visite (facture d'ordures ménagères de préférence).

## Horaires d'ouverture

La déchèterie est ouverte :  
du lundi au samedi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Fermeture les dimanche et jours fériés.

## Plan d'accès



## Contacts

Un renseignement ?  
Contactez **le Service Environnement**  
au **05 65 43 95 12**

du lundi au jeudi  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h  
le vendredi  
de 8h à 12h et de 14h à 16h

*Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.*



# Guide Pratique



# La Déchèterie du Montet

Communauté de communes  
du Bassin Decazeville Aubin

## Rôle du gardien

Il incombe au gardien de :

- **Contrôler les véhicules** accédant au site,
- **Orienter les usagers** de la déchèterie en fonction des catégories de déchets ,
- **Veiller à la bonne tenue** du site,
- **Assurer la sécurité** du site et faire respecter le réglementation,
- **Fermer le site** lorsque les quais sont trop encombrés par des véhicules.

## Obligations du déposant

Les usagers doivent :

- **Arriver sur le site avec leurs déchets triés par catégorie** afin de faciliter l'accès au site et ainsi éviter les encombrements,
- **Suivre les instructions du gardien** en matière de dépôts et de sécurité (quais interdits aux enfants,...),
- **Respecter les consignes** de circulation,
- Ne pas accéder au quai inférieur,
- **Ne pas accéder au local déchets** ménagers spéciaux,
- **Ne pas fumer** sur le site,
- **Quitter le site** une fois le déchargement terminé.

 Toute personne se mettant en infraction par rapport au règlement s'expose au risque d'interdiction, momentanée ou définitive, d'accès à la déchèterie.

## Déchets acceptés

➤ **Dans les bennes** (positionnées dans l'ordre suivant)



### 1 - Gravats



### 2 - Métaux

Vélo - Ferraille - ...



### 3 - Encombrants

Canapé - Meuble - Chaise - Matelas - ...



### 4 - Bois

Palette - Cagette - Bois non traité



### 5 - Cartons



### 6 - Déchets Verts

Pelouse - Branchage - Feuille ....

➤ **Dans la caisse** (à côté du local technique) :



### Huiles

Minérale (huile de vidange)  
Végétale (huile de frites)



### Batteries et Piles



### Déchets Ménagers Spéciaux

Produit pâteux - Phytosanitaire - Aérosol - Solvant - Comburant - Acide / base - Filtre à huile - ...

➤ **A remettre au gardien :**



### Déchets de Soins à Domicile



### Néons et Ampoules

à économie d'énergie

➤ **Dans le contenant grillagé** (à la sortie de la déchèterie) :



### Gros Electroménager Froid



### Gros Electroménager Hors Froid

Lave Linge - Sèche Linge - Four - Micro - ondes - Chauffe-eau - Radiateur électrique -



### Ecran



### Petit Appareil Ménager

Aspirateur - Cafetière - Robot - Friteuse - Ventilateur - Magnétoscope - Radio réveil - Télécommande - Clavier - Souris - Imprimante - Calculatrice - Téléphone

## Déchets refusés

- **Ordures Ménagères**
- **Carcasses d'animaux**
- **Carcasses de voitures**
- **Produits explosifs et radioactifs**
- **Médicaments**
- **Pneus**